



ssp sgp

SWISS SOCIETY OF PAEDIATRICS

Ihre Ärztinnen und Ärzte für Kinder und Jugendliche

Les médecins de vos enfants et adolescents

I medici dei vostri bambini e adolescenti



LA PÉDIATRIE

Brochure d'informations de la Société Suisse
de pédiatrie

2016, 1^{ère} édition

Formation post-graduée en vue du titre de spécialiste en pédiatrie

La pédiatrie a pour vocation la prise en charge des enfants et des adolescents, malades ou en bonne santé, de la naissance à la fin de l'adolescence, en tenant compte de l'environnement familial et social.

Le pédiatre* doit être capable d'assurer les soins médicaux de base et les soins spécialisés, y compris les soins médicaux d'urgence, de l'enfant quel que soit son âge.

Au cabinet, en tant que médecin de premier recours, son domaine d'activité est la prise en charge globale de l'enfant, de la naissance jusqu'à l'adolescence. Les pédiatres en cabinet effectuent également fréquemment le bilan médical du nouveau-né à la naissance ou durant la période post-natale.

En milieu hospitalier, le pédiatre peut être amené à travailler dans différents services, que cela soit aux urgences ou dans une polyclinique ambulatoire, en néonatalogie ou aux soins intensifs. Dans tous les cas, et quel que soit le poste, la prise en charge à la maternité fait partie de ses prérogatives. Selon sa formation approfondie, le pédiatre peut effectuer des consultations spécialisées ou encadrer l'enfant en tant que médecin consultant.



* Pour une meilleure lisibilité du texte, seule la forme masculine est utilisée. Nous comptons sur la compréhension des lectrices.

Formation post-graduée

La formation post-graduée en vue de l'obtention du titre de spécialiste en pédiatrie dure 5 ans et se compose de:

3 ans de formation post-graduée de base

- Dont 3 mois au minimum et 12 mois au maximum de néonatalogie.
- Par la suite, le médecin en formation a le choix entre le cursus de pédiatre en cabinet et le cursus de pédiatre hospitalier.

2 ans de formation post-graduée complémentaire (cursus pédiatrie en cabinet versus pédiatrie hospitalière)

- Au plus tôt après 2 ans de formation post-graduée de base.
- Décision concernant une formation approfondie.

Cursus pédiatrie en cabinet médical

- Au moins 1 année dans un établissement de formation reconnu pour la pédiatrie ambulatoire, y.c. cabinets médicaux pédiatriques reconnus.
- L'assistantat en cabinet peut être comptabilisé à hauteur maximale de 2 ans, durant lesquels 1 année au maximum peut être effectuée dans le même cabinet.
- Au maximum 1 an de formation post-graduée optionnelle ou approfondie en pédiatrie peut être comptabilisée.



Cursus de pédiatrie en cabinet ou hospitalière ?

Avec ce choix, la formation post-graduée peut être orientée en fonction de l'activité future envisagée, mais cette décision n'est pas définitive. Les deux cursus sont de même valeur et conduisent tous deux au titre de spécialiste en pédiatrie.

Cursus pédiatrie hospitalière

- Une année de formation en pédiatrie hospitalière ou de formation pédiatrique approfondie dans un établissement de formation post-graduée reconnu.
- La seconde année peut être effectuée en pédiatrie hospitalière ou en tant que formation à option.
- Si, durant la formation post-graduée complémentaire, 6 mois minimum de formation pédiatrique approfondie n'ont pas été accomplis, 6 mois de médecine d'urgence pédiatrique, de néonatalogie ou de médecine intensive pédiatrique en rotation doivent être justifiés dans le cadre de la formation post-graduée en pédiatrie hospitalière.

Formation post-graduée à option (12 mois max.)

La formation post-graduée à option peut être effectuée à n'importe quel moment de la formation post-graduée. Peuvent être validées comme formation à option des formations dans toutes les spécialités ou des activités de recherche (pour l'activité de recherche, il convient de demander l'autorisation préalable).

Changement de clinique / catégories des cliniques

Au moins 1 année de formation post-graduée doit être effectuée dans un autre hôpital. La formation post-graduée dans un cabinet pédiatrique et la formation à option ne comptent pas comme un changement d'établissement de formation.

Au moins 2 ans de formation post-graduée doivent être effectués dans un établissement de formation de catégorie 3 ou 4.

Activité à temps partiel

L'entièreté de la formation post-graduée peut être accomplie à temps partiel (min. 50%).

Cours et formation post-graduée

Le suivi d'une formation structurée en pédiatrie du développement, en médecine d'urgence pédiatrique et en néonatalogie ainsi que la participation à différentes manifestations de formation post-graduée ou continue, par tranche d'au minimum un demi-jour et pour un total de 10 journées (80 crédits) sont requis en vu de l'obtention du titre de spécialiste.

Logbook / Mini-CEX et DOPS

Un logbook ainsi qu'au minimum 4 Mini-CEX ou DOPS par année civile doivent être remplis selon les objectifs de l'ISFM.

Formation post-graduée à l'étranger

La formation post-graduée à l'étranger est reconnue mais il est conseillé d'obtenir l'approbation de la commission des titres au préalable. Il faut être attentif au fait qu'au moins 2 ans de la formation post-graduée totale doivent être effectués en Suisse dans un établissement de formation post-graduée reconnu pour la pédiatrie.

Formation approfondie

Une formation pédiatrique approfondie peut être comptabilisée uniquement si 2 années de pédiatrie de base ont été effectuées au préalable. Dans le programme de formation post-graduée, la part de la formation en vue du titre de spécialiste qui peut être imputée à la formation approfondie est réglementée en fonction de chaque cas.



Formations approfondies

- Endocrinologie-diabétologie pédiatrique
- Gastroentérologie et hépatologie pédiatrique
- Cardiologie pédiatrique
- Néonatalogie
- Néphrologie pédiatrique
- Neuropédiatrie
- Onco-hématologie pédiatrique
- Pneumologie pédiatrique
- Rhumatologie pédiatrique
- Pédiatrie du développement
- Médecine d'urgence pédiatrique

Informations complémentaires

Société Suisse de Pédiatrie

La Société Suisse de Pédiatrie est la société professionnelle officielle de pédiatrie et l'organisation de référence en matière de politique professionnelle pour tous les pédiatres suisses, qu'ils exercent en hôpital ou en cabinet. Elle œuvre pour des soins médicaux généraux de haute qualité pour les enfants et les adolescents en Suisse.



ssp sgp

SWISS SOCIETY OF PAEDIATRICS
Ihre Ärztinnen und Ärzte für Kinder und Jugendliche
Les médecins de vos enfants et adolescents
I medici dei vostri bambini e adolescenti

<http://www.swiss-paediatrics.org/fr>

Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue

L'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM) est pour les médecins, les autorités et les institutions de formation, le centre de référence et de compétence pour tout ce qui concerne la formation post-graduée et continue en Suisse.

Le programme détaillé de formation post-graduée pour la spécialité de pédiatrie ainsi que celui concernant les différentes formations approfondies sont consultables sur le site internet de l'ISFM. Vous y trouverez également d'autres informations importantes sur les établissements de formation post-graduée, sur le Logbook électronique ainsi que sur l'examen de spécialiste.



<http://www.fmh.ch/fr/formation-ifsfm.html>

ssp sgp

SWISS SOCIETY OF PEDIATRICS

Ihre Ärztinnen und Ärzte für Kinder und Jugendliche

Les médecins de vos enfants et adolescents

I medici dei vostri bambini e adolescenti

<http://www.swiss-paediatrics.org/fr>